

Club Fiscal

Le Jeudi 19 juillet 2018

Conférence du Club Fiscal

Le Club Fiscal organise le 19 juillet 2018 de 14h00 à 16h30, à l'Hotel MERCURE, 27 Rue de la Terraudière, 79000 Niort, une conférence co-animée par **Jean-Pierre COSSIN**, Conseiller Maître honoraire à la cour des comptes, Professeur associé à l'Université de Créteil Val-de-Marne, et **Denis VAN STRIEN**, Expert-Comptable et Commissaire aux comptes, expert près la cour d'appel de Paris et chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne, sur le thème suivant :

« Sociétés de personnes et plus-values : Points d'actualité et opportunités »

LA détermination des plus-values réalisées dans le régime fiscal des sociétés de personne en fonction de leur activité et de celles de leurs associés.

Les conditions d'imposition des plus-values et les obligations déclaratives :

- L'actualité concernant les conditions de détermination des plus-values de cession d'éléments d'actif et des parts de la société.
- Les cas particuliers d'imposition des plus-values et les possibilités de report et les conséquences lors de la perte du report (les pièges à éviter)
- Comment bien gérer une cession de parts en cours d'année ?
- Les modalités d'imposition des plus-values sont-elles modifiées après la mise en place de l'impôt forfaitaire unique ?

Les opportunités offertes par le régime des sociétés de personnes.

Cette conférence est gratuite pour les adhérents du Club Fiscal. Elle est également ouverte aux confrères non adhérents, ainsi qu'aux stagiaires et collaborateurs, moyennant une participation de 120 € TTC par personne.

Si vous êtes intéressé(e), je vous remercie de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription joint, accompagné le cas échéant de votre règlement, au secrétariat du Conseil Régional, 33 avenue de Paris, CS 18733, 79027 Niort cedex 9 (gdhainaut@experts-comptables.org), avant le **11 juillet 2018**.

Nous vous rappelons que les adhérents au Club Fiscal peuvent se faire représenter par une autre personne. En revanche, les stagiaires experts-Comptables adhérents au Club Fiscal, ne peuvent en aucun cas se faire représenter par une tierce personne.

>> inscription à la conférence

URL source: [http://www.experts-comptables-poitou-charentes-vendee.fr/agenda/club-fiscal-](http://www.experts-comptables-poitou-charentes-vendee.fr/agenda/club-fiscal-2)